



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 54545

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les salles de consommation à moindre risque, couramment appelées salles de *shoot*. Selon un sondage IFOP, 55 % des Français sont opposés à ce projet. Le but de ces salles ne serait pas de sortir les gens des drogues mais de les y maintenir à l'aide de drogues de substitution (méthadone, subutex) bien plus addictives. Les drogues de substitutions produites pour les toxicomanes seront tout aussi dangereuses que celles qu'ils consomment habituellement tout en étant subventionnées par l'État. Elles ne constituent pas une vraie réponse au problème social posé par la consommation des stupéfiants. De plus, dans les pays où ces salles existent déjà, la consommation de drogue n'aurait pas diminué. En conséquence, il lui demande de préciser le statut pénal des personnels affectés à la salle de consommation de drogues. Considérant toutes les réserves sérieuses, émises contre ce projet, par les spécialistes et les professionnels de santé, il lui demande s'il demeure opportun de maintenir la politique de mise en place de salles de consommation de drogue.

Texte de la réponse

L'expérimentation de salles de consommation à moindre risque constitue une des mesures du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017. A la suite de l'avis du conseil d'Etat du 8 octobre 2013, une disposition législative permettant l'expérimentation de ce dispositif a été inscrite à l'article 9 du projet de loi de modernisation de notre système de santé adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 14 avril 2015.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54545

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3467

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5177